

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Pour restaurer la famille

par

le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

directeur de l'École Sociale Populaire



Décembre 1944

N° 371

Direction :

1961, RUE RACHEL EST

Administration :

4260, RUE DE BORDEAUX

MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition. 1913). Arthur Saint-Pierre
- 7 et 12. *La Caisse populaire*. Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum novarum »*. S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool*. Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam*. Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I*. XXX
33. *Les Ecoles maternelles*. R. P. Daly, C. SS. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres*. R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités*. R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture*. R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur*. Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif*. Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales*. R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves*. R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles*. R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution*. Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales*. E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme*. Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale*. Antonio Perrault
- 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique*. R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale*. Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle*. Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux*. Abbé Emile Cloutier
100. *La Salaire*. Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer*. XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale*. Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada*. E. S. P.
106. *Réformes scolaires*. E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie*. Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection*. E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada*. Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada*. Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre*. R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière*. Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers*. R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile*. Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage*. Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale*. R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *La Patriotisme*. S. G. Mgr Lafêche
125. *L'Apprentissage*. E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole*. Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager*. Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien*. G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité*. R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique*. G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries*. XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec*. G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice*. R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation*. R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical*. Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation*. C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui*. R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français*. R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé*. Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race*. Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent*. R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales*. R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle*. Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile*. XXX
163. *La Réforme du calendrier*. J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne*. Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière*. Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations*. R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada*. E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration*. Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hier*. Albert Rioux
170. *Le Cinéma*. Oscar Hamel
171. *La Crise protestante*. R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique*. R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure*. Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques*. L.-G. Hogue

Pour restaurer la famille

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

LA FAMILLE est la pierre d'angle de la société, la cellule-mère d'où la vie rayonne à travers tout le corps social.

Saine, forte, stable, elle fonde la puissance d'une nation et assure sa survivance. Qu'elle s'affaiblisse ou se corrompe, tout le pays s'en ressent. La vigueur nationale décroît. Bientôt c'est la décrépitude et même la ruine. L'histoire nous fournit plusieurs exemples d'une aussi triste aventure.

Dieu a assigné à la famille un rôle primordial et élevé. Il lui a fixé des règles et imposé un but. Elle se doit d'en tenir compte. Le mépris de cette loi divine peut amener les pires catastrophes.

En fait, la famille n'est-elle pas en grande partie responsable des malheurs dont souffre actuellement l'humanité? Sous une forme ou sous une autre, suivant les pays, elle a failli presque partout à ses devoirs, à sa noble tâche ¹.

I

Aussi, restaurer la famille apparaissait depuis quelques années, aux esprits clairvoyants qu'effrayait l'avenir, comme le grand moyen de sauver la société périlante. Des plans ont été élaborés qui, mis à exécution, eussent pu changer complètement la face des choses.

1. « La famille française, écrivait l'an dernier un des chefs du syndicalisme chrétien, Marcel Poimboeuf, était dangereusement battue en brèche par le progrès d'un individualisme meurtrier, par un souci d'aises l'emportant sur le sens et la pratique des généreux devoirs, par une démission terriblement fréquente devant la vie, par l'immoralité envahissante de la rue, des spectacles, des auditions et de la presse. » (*Volontaire pour la Cité chrétienne*, juillet 1943.)

FRANCE

Prenons par exemple la France. Que de cris d'alarme jetés dans les vingt ans qui précédèrent la guerre par les évêques et d'éminents laïcs. Que de mesures proposées pour stabiliser le foyer, combattre la dépopulation, aider les familles nombreuses. Que d'associations formées afin d'éclairer les esprits et de coordonner les efforts.

Je pourrais citer ici maintes initiatives: *Déclaration des droits de la famille*¹ rédigée par le général de Castelnau et adoptée par plusieurs groupements; tenue annuelle des *États généraux des Familles de France*²; constitution parmi les députés d'un *Groupe de Familiaux*.

L'économiste Charles Gide a écrit: « Les lois sont faites par la majorité des célibataires et des ménages sans enfants et pour elle. » Convaincu qu'en France là était vraiment une des sources principales du mal, un sociologue catholique, Emmanuel Lacombe, élaborà tout un plan, en 1932, pour relever la famille par la législation. Il ramène son programme à quatre points. Il faut à la famille: 1° un abri, 2° des enfants, 3° des ressources, 4° une protection légale. Un examen détaillé de la législation française concernant ces points permet à l'auteur d'indiquer les articles qui devraient être modifiés ou supprimés et ceux qu'il faudrait ajouter³. Six ans plus tard, en février 1938, le sénateur Pernot, ancien ministre et président de la *Fédération des familles nombreuses*, résumait ses revendications lors d'un grand discours au Sénat, dans ces deux réformes: créer un climat favorable à la famille, et réduire l'inégalité qui existe entre les foyers peuplés et ceux qui ne le sont pas⁴.

1. On en trouvera le texte à la dernière page de cette brochure.

2. D'intéressants comptes rendus de ces assises ont été publiés aux Éditions Spes.

3. Emmanuel LACOMBE, *les Éléments d'un programme social catholique*, pp. 28-104. On lira aussi avec intérêt *la Famille dans la vie sociale*, Petit guide pratique de la législation familiale, 136 pages, Éditions Spes, 1937.

4. *La Situation démographique de la France*, École Sociale Populaire, n° 327.

Enfin, le 29 juillet 1939, le gouvernement français promulguait le code de la famille longtemps attendu et destiné à redresser le pays. Un mois avant la guerre...

Quoi que l'on pense de l'attitude politique du maréchal Pétain, on ne peut nier l'intérêt qu'il portait à la famille et les mesures importantes que prit son gouvernement pour lui venir en aide.

« Le droit des familles, a-t-il écrit dans la *Revue des Deux Mondes* (15 septembre 1940), est antérieur et supérieur à celui des individus. La famille est la cellule essentielle; elle est l'assise de l'édifice social, c'est sur elle qu'il faut bâtir. Si elle fléchit, tout est perdu. Tant qu'elle tient, tout peut être sauvé. C'est donc à elle que nous devons nos premiers soins; nous y avons pourvu en lui consacrant un ministère qui a ses prolongements naturels, d'une part, du côté de l'hygiène, d'autre part, du côté de la jeunesse. Dans l'ordre nouveau que nous instituons, la famille sera honorée, protégée, aidée; l'instruction de la jeunesse et son éducation marcheront de pair; partout où elle grandira, au foyer, à l'école, aux champs, à l'atelier, sa santé et sa vigueur seront l'objet de la sollicitude la plus attentive et nous n'épargnerons aucun effort pour préparer à la patrie les hommes et les femmes de travail et de devoir dont elle a besoin. »

Et le ministre chargé d'appliquer la politique familiale du gouvernement, M. Jacques Chevalier, en expose ainsi les grandes lignes: « Le Maréchal vous a dit les raisons pour lesquelles une politique familiale s'impose. Raisons d'ordre moral autant que matériel. La politique familiale inclut au premier chef une politique de la natalité; mais elle ne s'y réduit pas. La mission de la famille est de transmettre physiquement la vie. Elle est aussi de former les âmes. Les deux tâches, d'ailleurs, sont étroitement liées, car c'est au foyer, et plus spécialement au

foyer des familles nombreuses, que s'enseignent les vertus maîtresses de l'homme et du citoyen.

« Assurément, la besogne à accomplir est longue. Un peuple ne remonte pas en quelques mois, ni même en quelques années, un courant auquel il s'est abandonné pendant plus d'un siècle.

« Il nous faudra, d'abord, assurer la vie matérielle de la famille. Cette tâche, dans les circonstances actuelles, ne réclame pas seulement une politique familiale des salaires, mais aussi une politique familiale du logement et du ravitaillement.

« Nous avons pris des mesures en ce sens; nous en prendrons d'autres. L'existence de la famille une fois assurée, il nous faut la défendre contre les fléaux sociaux qui la menacent en menaçant la race; fléaux moraux autant que physiques, dont les deux plus redoutables sont l'alcoolisme et la débauche.

« La famille ne vit qu'à la condition d'être stable. Il faut donc lui donner les cadres juridiques, sociaux et moraux qui assureront sa stabilité. Nous l'avons fait déjà par la nouvelle législation du divorce qui sauvegarde l'institution du mariage. Nous prendrons d'autres dispositions pour préserver le bien familial et l'héritage d'un morcellement indéfini, auquel on n'avait tenté de remédier que par un mal plus grand encore: la limitation des naissances.

« Si complexe que soit cette tâche, elle est dominée par quelques idées simples auxquelles il faut revenir sans cesse. L'aide à la famille n'est pas une œuvre d'assistance, mais de justice. Les allocations familiales ne représentent pas un privilège, mais un droit, le droit que le travailleur a d'assurer par son travail à sa famille les moyens de vivre. On ne peut s'en tenir à la seule formule: à travail égal, salaire égal. Il faut y ajouter quelque chose.

« C'est pourquoi nous avons abordé le problème des salaires en fonction de la famille. Et l'intérêt, ici comme toujours, coïncide avec le devoir. Car la famille seule assure la fécondité du travail.

« Ce n'est pas la pension qui nourrit les vieux, c'est le travail des jeunes. Qu'attendre d'une nation où deux enfants uniques, mariés ensemble, auraient la charge de quatre vieillards ? Rien d'autre que la misère et la mort.

« Mais pour sauver le pays, pour sauver la civilisation en péril, il faut aider la famille à se sauver d'abord. Il ne suffit pas de développer les institutions qui empêchent de mourir ; il faut développer celles qui font naître et celles qui font vivre.

« Cette tâche est celle des mères françaises, ce n'est qu'assurés de leur concours que nous accomplirons, jour par jour, notre besogne. »

Dès le 2 août, M. Pernot avait remis au chef du gouvernement un mémoire dans lequel, au nom de la *Fédération des Associations des familles nombreuses*, il réclamait d'urgentes réformes. Nous les résumons ici sous les cinq titres qu'elles portaient.

Sur le plan moral : refonte complète des programmes et des méthodes d'enseignement et d'éducation. L'école doit avant tout former des citoyens courageux et de bonnes mères de famille. Donc développer chez l'élève l'esprit de devoir, le sens familial et le patriotisme, l'habitude de l'effort et un certain goût du risque. Attention particulière à l'école rurale.

Sur le plan social : lutte énergique contre les ennemis de la famille : le divorce, le taudis, l'alcool, le proxénétisme et la pornographie, l'avortement.

Sur le plan politique : le vote familial ; c'est la grande réforme.

Sur le plan économique : la mère au foyer familial, la rémunération du travail du père fixée en raison directe

du nombre de ses enfants, la priorité des chefs de famille et des enfants de famille nombreuse pour l'accèsion aux emplois publics et l'embauchage dans l'industrie privée ou le commerce.

Sur le plan fiscal: détermination des facultés contributives de chaque citoyen, compte tenu du nombre de ses enfants et suppression du droit de mutation par décès en ligne directe descendante ¹.

Le nouveau gouvernement mit à exécution son programme. Fait significatif: le général de Gaulle, lorsqu'il décréta le rejet en bloc des lois de Vichy, crut devoir faire exception pour la législation familiale.

PORTUGAL ET IRLANDE

Deux pays avant la France avaient officiellement reconnu le rôle primordial de la famille: le Portugal et l'Irlande. Ils ont inscrit ses titres en caractères non équivoques dans leurs constitutions.

Adoptée le 19 mars 1933, la Constitution portugaise débute par un préambule sur les Droits fondamentaux. La première section est intitulée *la Nation*; la deuxième: *les Citoyens*; la troisième: *la Famille*. Voici les principaux articles de cette dernière section:

1° L'État assure la constitution et la défense de la famille, comme source de la conservation et de l'accroissement de la race, comme base première de l'éducation, de la discipline et de l'harmonie sociales, et comme fondement de tout l'ordre politique et administratif par son agrégation à la commune et au municipe, ainsi que par sa représentation dans ces mêmes organismes.

2° La constitution de la famille repose sur le mariage et la filiation légitime, sur l'égalité des droits et des devoirs des deux conjoints, quant à la nourriture, à l'entretien et à l'éducation des enfants légitimes, sur l'inscription obligatoire du mariage et de la naissance des enfants dans le registre de l'état civil.

1. *La Croix*, septembre 1940.

3° Il appartient à l'État et aux corps administratifs locaux, pour assurer la défense de la famille: de favoriser la fondation de foyers indépendants dans de bonnes conditions de salubrité et la constitution du bien de famille; de protéger la maternité; d'établir les impôts d'après les charges légitimes de la famille et de promouvoir l'adoption du salaire familial; de faciliter aux parents l'accomplissement du devoir d'instruire et d'éduquer leurs enfants, en coopérant avec eux par la création d'établissements officiels d'enseignement et de correction ou en aidant les institutions privées qui se proposent le même but; de prendre toutes les mesures en vue d'éviter la corruption des mœurs ¹.

La constitution de l'Eire (Irlande) fut proclamée le 29 décembre 1937. La section 41, consacrée à la famille, se lit ainsi:

I. — 1° L'État reconnaît dans la famille la cellule première et fondamentale de la société; il y voit aussi une institution morale qui possède des droits inaliénables et imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

2° L'État, par conséquent, assure la protection de la famille dans sa constitution et son autorité, comme étant le fondement nécessaire de l'ordre social et comme l'appui indispensable au bien-être de la Nation et de l'État.

II. — 1° L'État reconnaît, en particulier, que par ses services au foyer, la femme fournit à la nation un soutien essentiel à la poursuite du bien commun.

2° L'État s'efforcera par conséquent de faire en sorte que les mères ne soient aucunement obligées, par nécessité économique, de s'engager dans un travail qui les forcerait de négliger leurs devoirs familiaux.

III. — 1° L'État s'engage à sauvegarder de façon toute spéciale l'institution du mariage, sur laquelle la famille est fondée, et de la protéger contre toute attaque.

1. Nous empruntons cette traduction à l'ouvrage de M. Francisco I. Pereira dos Santos: *la Constitution sociale et politique portugaise*. Par un décret-loi du 12 octobre 1935, l'État portugais a institué un organisme national, appelé *Défense de la famille*, dont le but est de répandre les principes et de préparer les moyens et les mesures pratiques pour ce qui touche la défense de la famille. (Cf. École Sociale Populaire, n° 355, pp. 26-32.)

2° On ne décrètera aucune loi permettant d'accorder une dissolution de mariage.

3° Aucune personne, dont le mariage a été dissous par la législation civile de quelque autre État mais demeure valide aux termes de la législation actuellement en vigueur sous la juridiction du gouvernement et du parlement établis par cette Constitution, ne pourra contracter mariage valablement dans les limites de cette juridiction du vivant de l'autre conjoint.

La section 42 traite de l'éducation, mais l'associe à la famille, comme suit :

1° L'État reconnaît que l'éducateur premier et naturel de l'enfant est la famille et s'engage à respecter le droit inaliénable et le devoir qu'ont les parents de pourvoir, suivant leurs ressources, à l'éducation religieuse et morale, intellectuelle, physique et sociale de leurs enfants.

2° Les parents seront libres de pourvoir à cette éducation au foyer ou dans des écoles privées ou dans des écoles reconnues et établies par l'État ¹.

EFFETS DE LA GUERRE

Les guerres ne favorisent pas les familles. Elles sont plutôt de nature à leur nuire. Elles suspendent la vie du foyer, elles en séparent les membres, elles ébranlent ses assises.

Aucune cependant n'a été aussi funeste à la famille que la guerre actuelle. L'historien anglais, lord Elton, disait récemment à la Chambre des Lords : « De l'avis commun, la famille est le fondement non seulement de notre civilisation, mais de tout État chrétien.

« La famille, nous le savons, fut la première victime de la guerre, et, peut-être, la plus tragiquement blessée.

« Le père a été mobilisé pour l'armée, la mère attirée dans les usines, les enfants entassés dans des garderies,

1. Texte publié par *Our Sunday Visitor*, le 26 novembre 1944, et traduit par l'École Sociale Populaire.

élevés avec des étrangers ou abandonnés au vagabondage durant les obscurcissements.

« Les divorces se multiplient, la bigamie est devenue quasiment industrie nationale, et Vos Seigneuries auront connu par les statistiques le développement effarant des maladies vénériennes chez les filles au-dessous de seize ans.

« La délinquance juvénile s'est accrue durant la guerre de trois ou quatre à huit ou neuf par mille.

« Il est maintenant évident que, si nous avons conscience de perdre quelque chose d'infiniment précieux, le premier devoir sur lequel nous devons désormais insister dans nos discours officiels ou semi-officiels consacrés à l'ordre nouveau, c'est la restauration de la vie familiale. »

Les catholiques ont été les premiers dans la plupart des pays à s'organiser pour secourir la famille, pour la protéger contre les coups que lui portait la guerre, ou à son occasion l'État, pour lui assurer surtout la place qui lui revient dans l'estime et la conduite des hommes ainsi que dans la vie collective de la nation.

ÉTATS-UNIS

Il faut reconnaître ici l'effort des catholiques des États-Unis. Ils avaient à lutter non seulement contre la période que nous traversons, si défavorable à la société familiale, mais aussi contre le matérialisme ambiant, contre le sensualisme qui imprègne une si grande partie de leur population, contre des doctrines de plus en plus osées que prônent publiquement quantité de revues et même des professeurs et des conférenciers de renom.

Pie XII, dans son encyclique *Sertum laetitiae*, avait attiré l'attention de nos coreligionnaires sur les dangers que courait leur famille et les avait exhortés vivement à prendre sa défense. Ils ont répondu à cet appel. Nombreuses et variées sont leurs organisations, depuis le modeste cercle d'étude jusqu'aux grands congrès. Un

organisme spécial, le *Family Life Bureau*, dirigé par la *National Catholic Welfare Conference* (N. C. W. C.), est l'âme du mouvement. Par sa revue *The Catholic Monthly* et d'autres initiatives, il répand la saine doctrine, combat les erreurs courantes, stimule le zèle des groupes, intervient auprès des autorités, suscite et aide toutes les œuvres qui favorisent le foyer. Une de ses plus intéressantes initiatives est la « Semaine nationale de la famille » tenue annuellement en mai. Tous les diocèses y prennent part ¹.

On ne lira pas sans intérêt la déclaration qui parut à l'occasion de la Semaine de 1943, sous le titre: *Principes directeurs au sujet de la famille et du mariage*. Tous les catholiques furent invités à s'imprégner de ces principes et à en faire les guides de leur vie.

1. Le mariage est d'institution divine. En tant que le mariage est de Dieu, l'homme n'y peut rien changer.

2. Donc, même du point de vue du contrat naturel, le mariage est l'union sainte et permanente de l'homme et de la femme.

3. Mais le mariage est plus qu'une institution divine, naturelle. Il est un sacrement, pourvoyeur de grâce et donc élevé à la dignité surnaturelle.

4. Dans la loi chrétienne, le mariage est un symbole de l'union du Christ avec son Église, l'union la plus sainte et la plus parfaite qui soit.

5. L'époux, le père est chef de la famille: l'épouse, la mère en est le cœur. Comme il tient la première place dans le gouvernement, elle peut et doit réclamer la première place dans l'amour. Le mari doit aimer sa femme comme le Christ aime son Église. La femme doit à son mari l'obéissance, comme l'Église la doit à Jésus-Christ. Le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le Chef de l'Église.

6. Le mariage et la famille sont le moyen voulu de Dieu pour nous perpétuer sur la terre. La première fin du mariage

1. Nous devons au *Family Life Bureau* ou à d'autres organisations de la N. C. W. C. plusieurs publications intéressantes sur la famille: *The Christian Family*, par le Rev. Edward Lodge Curran, 68 pages; *Safeguarding the Home Front, A symposium on the Family*, 86 pages; *The Family Today, A Catholic Appraisal*, 164 pages.

est de procréer et d'élever des enfants à la gloire de Dieu. Une autre fin est de satisfaire, de façon régulière et ordonnée, des instincts et des affections implantés par Dieu dans la nature humaine. Si on peut faire la distinction entre les fins du mariage, elles n'en sont pas moins étroitement reliées et fusionnées entre elles.

7. Les parents sont les éducateurs par excellence, les maîtres que la nature, que Dieu, auteur de la nature, a donnés aux enfants. La maison paternelle est donc aussi l'école par excellence, la première source de l'éducation. L'école telle que nous l'avons aujourd'hui est une extension de la maison paternelle.

8. La famille constitue déjà une société par elle-même. Dérivant de la nature, elle a des droits et des devoirs essentiels. L'État a la mission de sauvegarder les droits de la famille, loin de pouvoir les méconnaître, ou même les violer. Par exemple, l'État ne peut pas empiéter sur la famille pour réglementer les naissances et la procréation des enfants, pour déterminer leur éducation, pour les détacher de leurs parents. Il y a là des droits sacrés de la famille et des parents.

9. A l'État, par suite, le devoir incombe de respecter les droits des parents et des enfants, le devoir d'aider la famille en la mettant dans des circonstances propices et non pas nuisibles à une vie familiale chrétienne.

10. La question du « salaire familial » est de première importance. — C'est un droit fondamental pour l'homme de contracter mariage. Ce droit comporte nécessairement le droit de pourvoir à la première fin du mariage qui est d'élever une famille. Mais cela ne va pas sans le salaire suffisant pour un confort raisonnable, puisque l'ouvrier en général n'a pas d'autre ressource pour faire vivre les siens. Aussi le « salaire familial » est-il à la base du problème économique concernant la famille. Si l'industrie n'accorde pas de bon gré ce salaire, que l'État intervienne pour le sauvegarder.

11. L'État peut aussi être tenu d'aider la famille en des points particuliers, comme de lui assurer une habitation convenable, de procurer de l'emploi aux ouvriers compétents, d'exercer un contrôle sur les prix, de contribuer à l'entretien des enfants de manière que la mère ne soit pas astreinte au travail de l'usine, de voir aux besoins de la mère, avant et après la naissance des enfants.

12. C'est encore une obligation de l'État envers la famille que de veiller à la moralité publique et à l'ordre général dans la société.

13. Toutefois, ni les ressources pécuniaires, ni les services sociaux multipliés, ni l'ordre public ne suffisent à garantir une vie familiale durable et féconde. Il y faut encore la religion surnaturelle, l'enseignement et les services de l'Église, et non pas seulement des influences profanes. Plus encore la religion est-elle indispensable au sein même de la famille pour en faire ce que saint Jean Chrysostome l'a appelée, « une église en petit, la maison de Dieu ». Ce qu'il faut au monde moderne, c'est la réinstallation du Christ dans la famille¹.

AUSTRALIE

Mais le document le plus intéressant et le plus pratique que nous ayons lu sur ce sujet nous vient de l'Australie. Il est publié par le secrétariat national de l'Action catholique.

Cette organisation est très active. Préparée par l'étude et la réflexion, elle s'ajuste aux institutions du pays et répond à ses besoins.

La dénatalité sévit en Australie. Dans une vigoureuse plaquette intitulée *Exit Australia*, le R. P. Mayne, S. J., expose la situation actuelle puis en indique les causes et les remèdes. Le taux des naissances était de 42 par mille en 1860, il est tombé en 1940 à 18 par mille. A ce rythme le pays sera bientôt rayé de la carte du monde: *Exit Australia*.

Mais un catholique, un patriote n'acceptera pas cette éventualité. L'Australie doit vivre, grandir, prospérer. La source du mal est dans la famille. C'est là qu'il faut faire converger les efforts. Que toutes les forces s'unissent: les individus, l'opinion, l'État, la religion. Et la famille se relèvera. Elle retrouvera sa fécondité d'autrefois. Elle revivra une existence saine et prospère. Du coup la nation elle-même se redressera.

Ce plaidoyer n'a pas été vain. L'Action catholique fut une des premières organisations à réagir. Son comité

1. *Catholic Action*, avril 1943.

d'étude prépara une importante déclaration: *The Family : social justice statement 1944.*

Approuvé par le comité épiscopal d'Action catholique et largement répandu, ce document s'inspire de l'étude du P. Mayne et présente en quelque sorte le code de la famille australienne. Il nous paraît utile d'en donner un résumé assez complet.

Les premières lignes établissent nettement la position adoptée: *L' Australie sera une nation forte et prospère suivant que la vie de ses familles sera saine et solide*¹.

Un pays est un groupement de familles plutôt qu'une masse d'individus. Nous ne sommes pas simplement des « unités économiques », simplement des hommes et des femmes, des producteurs et des consommateurs. Nous sommes avant tout des pères ou des mères, des époux ou des épouses, ou des enfants.

Tout plan d'après-guerre devra donc tenir compte d'abord de la famille. Une vigoureuse politique étrangère, le développement des études scientifiques, la construction de chemins, de canaux et de ponts, la multiplication d'usines modernes et cent autres projets de ce genre peuvent être d'excellentes choses. Ils feront cependant plus de mal que de bien s'ils nuisent au foyer.

Il est temps que les autorités fédérales, provinciales, municipales, que les patrons et les chefs ouvriers, que les éducateurs se rendent compte de cette vérité et prennent les mesures qui s'imposent pour protéger et stimuler la vie familiale.

I. — Le chef de famille

La famille doit être forte. Elle doit être libre. Le père de famille doit jouir des conditions qui lui permettront d'élever ceux dont Dieu lui a confié le soin et de conserver sa liberté et la leur.

1. Les phrases en italique sont extraites textuellement de la déclaration.

Ces conditions sont au nombre de cinq.

1° *Le salarié doit recevoir un salaire familial approprié.*

Un salaire suffisant non seulement pour ses besoins actuels et ceux de sa famille, mais encore capable de le faire accéder à la propriété et d'assurer son avenir. La fixation d'un salaire uniforme basé sur la famille « moyenne » ne paraît pas juste. Qu'on donne à chaque ouvrier ou ouvrière un salaire qui lui permette une vie raisonnable, humaine, puis que le système des allocations soit appliqué d'abord au moment du mariage, et ensuite à la naissance de chaque enfant, ainsi que le préconise la déclaration *Pattern for Peace* sur la restauration sociale.

2° *Le salarié doit être protégé, autant que possible, contre les conséquences du chômage.* A la société d'établir les assurances nécessaires contre cette plaie, ainsi que contre la maladie et la vieillesse. Il est préférable que ces assurances soient contributives.

3° *Le salarié devrait être encouragé à établir lui-même les associations qui le protégeront.* Il n'incombe pas à l'État de créer, contrairement à la dignité et à la liberté humaine, tout un système de services sociaux. Que les salariés s'unissent entre eux, qu'ils forment des coopératives de divers genres et que le gouvernement leur apporte son appui et son aide.

4° *Le salarié devrait être encouragé à se marier tôt et à avoir une famille nombreuse.* Les jeunes ménages acceptent mieux les charges familiales.

5° *Le salarié devrait être encouragé, par différentes fa-veurs, à augmenter le nombre de ses enfants.* Diminution d'impôts, bourses d'éducation, etc.

II. — La maîtresse de maison

Aucune institution n'a fait plus que l'Église pour relever la situation de la femme. Elle ne lui ferme aucune

carrière honnête et compatible avec son sexe. Elle est en faveur d'un bon féminisme. Mais elle croit que la première place de la femme est au foyer. Aussi la déclaration émet-elle les propositions suivantes :

1° *Le mariage devrait être considéré comme une carrière de première importance qui exige la préparation la plus soignée.* L'école donnera cette préparation. L'éducation de la jeune fille sera donc autre que celle du jeune homme. Elle comprendra la cuisine, la tenue de la maison. Elle tend trop actuellement à faire des commis ou des dactylos. Pie XII s'est élevé contre ce manque de préparation spéciale. Personne, fait-il remarquer, ne voudrait devenir mécanicien, ingénieur, médecin ou avocat sans les études nécessaires, mais chaque jour jeunes gens et jeunes filles entrent dans l'état du mariage sans s'être aucunement préparés à la tâche difficile d'élever des enfants.

2° *Les mères de jeunes enfants devraient pouvoir bénéficier d'une aide compétente et suffisante au foyer.* C'est un des grands problèmes de notre époque. Le fardeau des mères de famille est presque intolérable actuellement. Il faut venir sans tarder à leur secours. Qu'on ferme, si c'est nécessaire, des commerces inutiles, qui emploient un personnel féminin. Par ailleurs, le service domestique n'a pas toujours reçu les égards auxquels il avait droit. Les conditions dans lesquelles il s'exerce et le salaire qu'il obtient demandent d'être améliorés.

3° *Un plan particulier de prêts matrimoniaux et de dotation de l'enfance devrait être établi.* Sans doute, l'aide financière ne saurait seule faire croître les familles nombreuses, mais elle y contribuera. Plusieurs pays en ont fait l'expérience. En Australie, chaque nouvel enfant comporte actuellement une allocation de cinq shillings par semaine. C'est insuffisant.

4° *Dans notre politique de construction des logements il faut absolument arriver à bâtir des maisons qui soient de vraies habitations familiales.* Donc, un foyer où il y ait place pour plusieurs enfants, pour des meubles, même pour des jeux. Pas, donc, de ces « logements ouvriers » construits en série ou dans d'étroites maisons. Aussi est-ce dans de petites villes ou au moins dans les banlieues des grandes cités que ce plan peut se réaliser. Et l'idéal serait que l'occupant de la maison en soit le propriétaire. Il en aura soin, il l'améliorera, il s'y attachera. Des conditions favorables d'achat et de prêt faciliteraient ce projet.

5° *Les législateurs et les administrateurs des lois devraient voir à assurer aux mères de jeunes enfants un traitement privilégié.* Les conséquences de la guerre — rationnement des produits, pas de livraison des marchandises, affluence de voyageurs dans les trams, les trains et les autobus, rareté des domestiques — ont affecté tout particulièrement les mères de famille. Qui s'en inquiète ? C'est un vrai scandale dont notre société porte la responsabilité. Il faudrait qu'à l'avenir la mère soit une personne privilégiée pour laquelle il n'y a rien de trop bon et qui, en temps de crise, doit être la dernière à souffrir.

6° *De plus grands soins devraient être pris pour protéger la santé des jeunes mères et de leurs bébés.* Les accouchements mortels et la mortalité infantile peuvent être grandement diminués. L'éducation des mères y contribuera, la multiplication aussi de centres comme les gouttes de lait. Il importe, par ailleurs, de combattre sans merci les avortements.

7° *Il faut saisir davantage l'opinion publique des tragiques effets du divorce et des autres influences destructrices de la vie de famille.* Le nombre des divorces s'est accru de façon alarmante. On l'obtient maintenant pour les

causes les plus futiles. Il ruine les familles. Il opprime particulièrement les femmes et les enfants. La presse, la radio, le cinéma, les théâtres portent aussi une lourde responsabilité. Alors qu'ils pourraient contribuer à resserrer les liens du foyer, ils travaillent trop souvent à les briser.

8° *Enfin, il ne devrait y avoir aucune nécessité de travailler dans les bureaux et les usines pour les mères de jeunes enfants.* Elles ne se remplacent pas au foyer. Les crèches pour bébés non seulement n'ont pas leur raison d'être dans une société bien organisée, mais elles servent aux moins consciencieuses à éviter leurs responsabilités. Une campagne mal inspirée s'est efforcée d'entraîner les jeunes mères dans les industries de guerre. Heureusement, une action concertée a réussi à écarter ce malheur.

III. — *Les enfants*

Les enfants ont aussi des droits. Ces droits doivent être respectés comme ceux de leurs parents.

1° *Le droit le plus important de l'enfant est son droit à la vie.* A combien cependant il est refusé! Si le taux des naissances de 1929 s'était maintenu, l'Australie compterait actuellement un demi-million de jeunes gens et de jeunes filles de plus. Le commerce des drogues ou instruments anticonceptionnels devrait être sévèrement réprimé. C'est une honte qu'il ait pu se maintenir durant la guerre, alors que les matières premières dont il s'alimentait faisaient défaut pour l'aide aux malades et aux blessés.

2° *L'enfant a droit à tous les soins et à une sollicitude entière de la part de ses parents.* Le devoir d'éducation est lié à celui de la procréation. Pie XI y insiste dans son encyclique *Casti Connubii*. Les affaires du père ou les plaisirs de la mère les détournent trop souvent de cette obligation. Elle n'en existe pas moins. Et quand il s'agit

de l'enseignement religieux, elle revêt une gravité particulière.

3° *L'adolescent, garçon ou fille, a droit à certaines connaissances sexuelles.* Cette instruction relève des parents, non de l'école. Elle peut prévenir bien des fautes, voire des désastres. L'ignorance ou la gêne y font souvent obstacle. D'excellents livres, animés de l'esprit chrétien, la faciliteront. Que les parents n'abandonnent pas à d'autres cette tâche importante et délicate.

4° *L'enfant a droit à une éducation qui le rende maître de lui-même.* Bien aveugle celui qui croirait que l'éducation sexuelle est une armure invulnérable contre le vice. Le monde corrompu dans lequel nous vivons exige des caractères bien trempés. Les autres succomberont à son atmosphère délétère. Ceux-là seuls apporteront au mariage cette pureté de corps et d'esprit sur laquelle s'édifient les foyers heureux, à qui une éducation énergique aura formé des âmes de héros.

5° *L'enfant a droit à une solide éducation morale.* Une éducation purement naturelle est impuissante à armer la jeunesse contre le mal, à l'attacher irrésistiblement au bien. Il y faut l'enseignement religieux, l'exemple de Jésus-Christ et des saints. D'où l'importance de l'école chrétienne. La mainmise de l'État sur l'enseignement serait un malheur. Aux parents de l'éviter en prenant à cœur leur tâche d'éducateurs, en s'efforçant d'élever des enfants vertueux. L'État pourra y contribuer en améliorant les conditions économiques, en aidant la famille à avoir un foyer prospère et attrayant.

IV. — *La famille considérée comme un tout*

De ces diverses observations, on peut conclure que le bonheur de la famille exige :

1° *La sécurité économique* — grâce surtout à un salaire vital suffisant;

2° *L'intégrité morale* — grâce surtout à une éducation familiale inspirée des saines traditions;

3° *Le bien-être social* — grâce surtout à une habitation convenable.

Ajoutons qu'un changement radical s'impose dans l'opinion publique sur la famille. Il faut un plus grand respect pour les droits des parents, un encouragement tangible aux familles nombreuses, une reconnaissance efficace du caractère sacré du mariage.

Les causes de la dénatalité sont diverses: économiques, sociales, psychologiques. Il faut combattre les unes et les autres. Industriels, journalistes, éducateurs, hommes d'État sont particulièrement appelés à livrer cette lutte.

Mais avant tout c'est à chacun de faire son devoir, c'est sur l'homme moyen qu'on doit compter. Lui, et lui seul, sauvera son pays. Quelles que soient les mesures législatives, elles ne vaudront, comme toutes les autres réformes sociales, que dans la mesure où le peuple les comprendra et les acceptera.

II

Mais nous écrivons pour le Canada. Les directives et les exemples d'ailleurs peuvent nous instruire, nous éclairer, nous guider. Ils ne sauraient s'appliquer exactement à notre pays. Sa situation exige qu'on l'aborde de front, qu'on la juge objectivement, qu'on agisse d'après ce jugement.

LA FAMILLE CANADIENNE-FRANÇAISE

C'est la famille canadienne-française, évidemment, que nous avons en vue ici. Plus saine et plus stable que beaucoup d'autres, elle traverse cependant de nos jours une crise dangereuse. Le R. P. Desmarais, O. P., l'expliquait ainsi à la Semaine sociale d'Ottawa: « L'état d'un malade qui a 101 degrés de fièvre inspire des inquiétudes

ou de l'espoir selon que la fièvre subit un mouvement ascendant ou descendant. Si, hier, le thermomètre marquait 103 degrés, aujourd'hui tout va pour le mieux: la guérison est en vue. Si, au contraire, on a noté hier 99 degrés, ce matin 100 degrés et en ce moment 101 degrés, alors il y a lieu de s'affoler; à moins d'une énergique réaction, la condition du malade sera bientôt désespérée.

« Si la situation actuelle de la famille en notre pays inspire des craintes sérieuses, c'est parce qu'une sorte de fièvre morale y fait des progrès alarmants. Quand on compare la famille d'aujourd'hui à celle d'il y a une quarantaine d'années, on constate une terrible régression qui va malheureusement en s'accroissant. »

Et le zélé religieux attribue cette régression à « l'infiltration jusque chez nous des principes du matérialisme jouisseur dont sont imbus les groupes ethniques qui nous entourent. Chez nos voisins du sud et chez nos compatriotes de langue anglaise prédominent des courants d'opinions issus du luthéranisme et du darwinisme. Chez eux, on accepte généralement comme indiscutable la thèse de la perversité naturelle des humains. Les instincts seraient naturellement insoumis, quasi indomptables. Le plus sage serait d'en prendre son parti, tout en veillant à limiter les dégâts par des mesures telles que la prophylaxie vénérienne et le divorce. »

Cet état critique de notre famille, plusieurs s'en inquiètent, depuis quelques années. Ils n'ont pas manqué d'en rechercher les causes et de proposer des remèdes appropriés. Il serait trop long de noter ici toutes ces initiatives.

Indiquons seulement qu'en 1923, les Semaines sociales du Canada consacraient leur quatrième session annuelle à la famille. Les travaux ont été publiés dans un fort volume de trois cent soixante pages qui constitue une mine précieuse sur ce sujet. On y trouve les noms de plusieurs

de nos compatriotes les plus éminents: le futur cardinal Villeneuve et le futur évêque de Rimouski, Mgr Courchesne; M. Henri Bourassa et le chanoine Groulx; les recteurs actuels de l'Université Laval et de l'Université de Montréal; le R. P. Louis Lalande, le juge C.-E. Dorion, le sénateur Léon-Mercier Gouin, les docteurs Gauvreau et Beaudoin, M. C.-J. Magnan, M. Georges Pelletier, M. Arthur Saint-Pierre ¹.

Tous, peut-on dire, furent unanimes à reconnaître le danger qui menaçait la famille canadienne-française et l'urgence de la protéger.

Quelques années plus tard naissait une œuvre qui s'inspirait des enseignements de cette Semaine et s'efforçait de les mettre en pratique. Fondé par les Pères Franciscains, l'Institut familial est au service de nos foyers. Il s'intéresse à leur situation morale et matérielle. Il veut en faire des foyers chrétiens d'abord, mais aussi des foyers sains et prospères. Il s'occupe de l'éducation des parents et de celle des enfants. Il préconise la collaboration avec les maîtres. Intéressantes sont ses initiatives: cercles d'étude, bibliothèque, revues ², forums, films, cours sur les questions familiales. C'est une de nos meilleures institutions au service de la famille.

D'autres aussi ont vu le jour: clubs familiaux, écoles de parents, associations de parents et de maîtres, école d'éducation familiale, assistance à la famille, service familial, Ligue ouvrière et Ligue Indépendante catholique (L. O. C., L. I. C.), etc.

Le mal n'est donc pas ignoré. Et de bons citoyens travaillent à le combattre. Ici comme ailleurs la guerre

1. *La Famille*, 14^e session des Semaines sociales du Canada, Montréal, 1923, 2^e édition, 360 pages. Plusieurs cours sur la famille furent donnés à d'autres Semaines, en particulier à la Semaine de Nicolet (1940). Les Semaines sociales de France ont aussi traité souvent ce sujet.

2. *La Famille*, magazine d'action familiale, est une revue des plus vivantes et des plus pratiques.

l'a aggravé. L'épiscopat canadien écrivait en 1942: « Faut-il aussi exprimer l'inquiétude que nous causent les mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu séantes à leur sexe? Sa Sainteté le Pape Pie XII le rappelait récemment: « C'est « dans les liens de la famille que reposent la force et la « gloire d'une nation, une nation ne peut subsister avec « des familles disloquées. » Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe aussi toute la vie sociale de notre pays. »

On a calculé que la main-d'œuvre féminine dans la province de Québec s'élevait à 50,000 personnes, dont 12,500 femmes mariées¹. Aussi les progrès de la délinquance juvénile viennent-ils attester la malfaisance de cette situation. « L'augmentation de la criminalité juvénile directement attribuable à la guerre, faisait remarquer le *Standard*, alarme les agents sociaux de Montréal.

« Les écoles rapportent, dans les districts où sont des usines de guerre, un nombre croissant de *latchkey scholars*, c'est-à-dire d'écoliers qui viennent à l'école avec la clef pendue au cou parce que la mère est à l'usine et que le père est à la guerre.

« Le principal d'une école dit que ce serait mi-mal si on était sûr que les enfants vont à l'école, mais ils n'y viennent point la moitié du temps et nous ne sommes pas sûrs qu'ils aient les repas qui leur conviennent. Nous n'avons pas de moyen de le vérifier...

« Dans un district de l'Est, il y a eu la première année de la guerre trois arrestations dans un groupe de garçonnets. L'an dernier il y a eu cinquante-deux arrestations dans ce même groupe.

1. BOUVIER et ANGERS, *le Travail féminin à l'usine et l'effort de guerre*, p. 15.

« La criminalité juvénile a augmenté d'au moins cent pour cent ¹. »

De nombreuses protestations se sont élevées contre le travail des femmes mariées à l'usine. Plusieurs associations ont demandé son interdiction. Il a été dénoncé dans maints congrès. Articles et brochures ont exposé ses conséquences funestes ².

La situation générale de la famille canadienne-française, sa « régression », pour reprendre le mot du P. Desmarais, a donné lieu d'ailleurs à plusieurs publications: *Pour restaurer le foyer*, par le P. Turcotte, O. P.; *Sur le front familial*, par le chanoine J.-C. Tremblay; *les Ennemis de la famille* et autres tracts du P. Petit, C. S. C. Des enquêtes et des forums se sont tenus sur le même sujet. Les mouvements d'Action catholique, les Liges du Sacré-Cœur lui ont accordé une attention particulière. Des semaines de la famille ont eu lieu dans plusieurs diocèses.

Encore une fois, le mal est connu. Ses causes morales, sociales, économiques ont été aussi assez bien diagnostiquées.

Dans une lettre pastorale datée du 2 février 1927, l'épiscopat de la province de Québec a signalé les principales: « un vent de *sensualisme* souffle des pays étrangers sur notre chère patrie. Des façons de penser, des manières de vivre, incompatibles avec les principes catholiques, déforment les consciences chrétiennes et se propagent avec une alarmante rapidité. A tous les degrés de l'échelle sociale le naturalisme s'affirme par une passion de jouissance qui glorifie la chair, malgré les préceptes du christianisme... Nous trouvons une autre manifestation de cet esprit funeste dans la profanation du dimanche et dans la course effrénée vers la richesse, qui bannit fréquemment la probité et le désintéressement

1. Cité par Louis Dupire dans *le Devoir*, 30 mars 1943.

2. Voir, entre autres, le *Plaidoyer pour la Canadienne* du P. Alexandre Dugré, S.J.

dans les affaires et les contrats ainsi que dans l'accomplissement des devoirs civiques ». A ce premier mal, s'ajoute la « faiblesse grandissante de l'éducation familiale ». Il est facile de le constater : « Au foyer, l'enfant n'est plus l'être saintement et tendrement aimé que l'on forme aux luttes de la vie selon l'idéal proposé par le christianisme, afin de lui assurer une éternité d'ineffable bonheur ; il est l'idole devant laquelle tous se prosternent, à laquelle tous obéissent. »

Traitant en 1932 (3 juin) de la crise économique, si dure pour les familles, les mêmes évêques s'élèvent contre un *capitalisme abusif*, le *luxe effréné* qui s'est développé au sein de toutes les classes, et l'*absence de modération et d'économie* dans l'usage des choses temporelles.

RÉFORMES À INSTAURER

Pour les remèdes ou réformes, nous sommes, il faut l'avouer, moins avancés. Il nous manque, du moins, un plan d'ensemble, complet et bien ordonné.

J'ai insisté pour ma part sur le rôle important que pouvait jouer l'Action catholique dans l'œuvre de la restauration familiale ¹. C'est le Pape lui-même qui le lui a assigné ².

Plus que toute autre institution, l'Action catholique est apte à rechristianiser la famille. Son « service de préparation au mariage », si bien lancé au Canada par la

1. *Les Objectifs de l'Action catholique*, ch. II, 1940. — Le R. P. Desmarais a repris ce sujet dans sa conférence de la Semaine sociale d'Ottawa.

2. Dans sa lettre à l'épiscopat des îles Philippines (18 janvier 1939), Pie XI, parlant de l'Action catholique, écrit : « En premier lieu il est nécessaire que vous travailliez sans relâche à la restauration de la royauté du Christ au sein de la famille... L'Action catholique doit tendre à cette restauration chrétienne de la famille qui est la source de la vie humaine, une institution organisée par Dieu lui-même, ce foyer où la vie surnaturelle des fils de Dieu reçoit son premier développement. » (*Œuvre des Tracts*, n° 241, p. 8. Cf. aussi l'encyclique *Casti Connubii*, Éditions de l'École Sociale Populaire, p. 92.)

J. O. C., et celui de l'orientation familiale, qui est en marche, nous assureront de vrais foyers chrétiens.

A cette formation des âmes, Mgr Guerry ajoute deux autres tâches. L'Action catholique devra protéger la famille contre le divorce, l'immoralité, le sensualisme et autres dangers du même genre. Elle devra aussi défendre les droits des parents, tout spécialement en matière d'éducation ¹.

Mais à côté des causes d'ordre moral, il y a les causes d'ordre économique. Sans doute l'Action catholique, à qui rien ne demeure étranger, n'est pas sans quelque influence sur elles, influence indirecte, cependant ². C'est à d'autres agents qu'il faut surtout s'adresser ici.

Dans sa conférence à la Semaine sociale d'Ottawa, consacrée précisément à la restauration familiale et animée d'un si bel esprit chrétien, le juge Thomas Tremblay a préconisé l'accession à la propriété, à des logements sains, pour un plus grand nombre, et l'obtention d'un salaire dont la somme, aidée par les allocations familiales, permettrait à toute famille, si nombreux que soient les enfants, de vivre convenablement.

Ces deux réformes sont généralement acceptées par l'opinion. Il y a longtemps que le P. Léon Lebel, S. J., aidé de plusieurs associations, dont l'Union catholique des Cultivateurs, mène une vigoureuse campagne en faveur des allocations familiales. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se sont enfin ralliés à ce projet ³.

Quant à l'accession à la propriété, elle compte aussi de nombreux adeptes. Le président du Comité exécutif de Montréal, M. J.-O. Asselin, s'en faisait l'ardent pro-

1. GUERRY, *l'Action catholique*, 3^e édition, p. 253.

2. *Objectifs de l'Action catholique*, p. 39.

3. Sur le projet de loi fédéral, lire les articles du P. Bouvier dans *Relations*, juillet et septembre 1944.

pagandiste dans une causerie récente¹. L'Union économique d'Habitations, suivie par quelques groupes, est passée de la théorie à la pratique, en bâtissant sa Cité-Jardin. Le Conseil supérieur de la Coopération a lancé un plan de grande envergure basé sur la loi fédérale du logement et complété par une loi provinciale², plan, remarque le juge Tremblay, « accessible à tous les salariés à revenus modiques qui verraient enfin se réaliser leur rêve d'habiter une maison dont ils seraient propriétaires et qu'ils pourraient léguer à leurs enfants ».

Signalons encore la déclaration des Semaines sociales du Canada, dont l'article huit, consacré à la famille, réclame le salaire familial et une meilleure répartition des impôts et des allocations: « Il importe que les impôts, les charges, les allocations, les pensions soient établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille³ »; et enfin, car il faut nous borner, les vœux adoptés au dernier congrès de la L. O. C. (juillet 1944)⁴.

PLAN DE RESTAURATION

Ces vœux, bien que restreints à la famille ouvrière, constituent un des meilleurs programmes de restauration familiale encore proposés chez nous. Nous les reproduisons en entier.

1. Nos enquêtes et notre action dans les milieux ouvriers nous ont révélé une incompréhension lamentable du mariage chrétien, de ses obligations et de sa grandeur. Au lieu d'être le lien qui unit les corps et les cœurs pour les mener ensemble à Dieu, il devient une lourde chaîne qu'on supporte en maugréant et qui rive de plus en plus à la terre.

1. *Le Foyer familial et la responsabilité des parents*, Œuvre des Tracts, n° 304.

2. *Pour une politique provinciale du logement*, mémoire présenté au gouvernement de Québec.

3. Lire VULHOPP, *Une politique des familles nombreuses en Belgique*, 430 pages.

4. Le programme du Bloc Populaire canadien met au premier rang la sauvegarde de la famille.

En conséquence, la L. O. C. émet le vœu que les autorités et les individus encouragent et multiplient les services de préparation au mariage analogues à celui de la J. O. C. Que cette préparation, en outre, soit complétée, après le mariage, par un service équivalent d'orientation familiale où les époux trouveront une solution concrète et chrétienne aux problèmes de la vie conjugale. La L. O. C. vient de lancer un tel service.

2. L'éducation des enfants, dans les familles ouvrières, se fait mal ou ne se fait pas. Les parents, dans ce domaine, ne comprennent pas leurs devoirs ou ignorent à peu près totalement la façon de les remplir. Aussi la criminalité juvénile et l'immoralité chez les enfants atteignent-elles des proportions effrayantes.

En conséquence, la L. O. C. émet le vœu:

a) que l'État continue dans la voie où il s'est engagé concernant les lois de protection, de formation et d'orientation de l'enfance et de la jeunesse; qu'il apporte sans délai les amendements nécessaires aux lois touchant la famille; qu'il interdise le travail des mères hors du foyer et le travail précoce des enfants; qu'il mette fin à cet étalage d'immoralité que sont certains magazines, revues, journaux, spectacles et programmes radiophoniques;

b) que les parents prennent conscience de leur devoir touchant l'éducation de leurs enfants et coopèrent mieux en cela avec les autorités scolaires; qu'ils tiennent le plus longtemps possible leurs enfants à l'école; qu'ils se rendent surtout à l'évidence que l'éducation de la pureté chez leurs enfants est une urgente nécessité des temps présents, et qu'elle relève d'eux d'abord.

3. Les conditions de vie matérielle de la famille ouvrière sont inhumaines dans une infinité de cas. Toujours à cause de ressources insuffisantes, les familles ouvrières sont mal logées, mal nourries et insuffisamment soignées. Les conséquences physiques et morales de cet état de choses sont désastreuses pour la famille et pour la société.

En conséquence la L. O. C. émet le vœu:

a) que l'État applique sans délai un juste salaire de base pour tous les travailleurs; des allocations familiales qui aident véritablement les familles nombreuses; une solution efficace au problème du logement ouvrier comportant le crédit urbain et un appui spécial aux coopératives d'habitations; une politique plus nettement favorable aux unions syndicales nationales; un

dégrèvement des impôts et taxes de vente; une politique résolument familiale; la loi interdisant le communisme;

b) que les employeurs respectent davantage la dignité humaine du travailleur; multiplient, pour leurs ouvriers, les facilités de suivre des cours de perfectionnement; encouragent les unions syndicales nationales;

c) que les foyers eux-mêmes deviennent sociétaires dans les coopératives et les caisses populaires; organisent leur budget familial.

4. L'ère est finie d'un catholicisme superficiel, peureux et miteux, enfermé dans les églises et les recoins des cœurs. Et l'heure est venue des convaincus, des agissants, des militants qui prendront le Christ à l'église et iront le porter dans tous les milieux où Il n'est pas...

Pour aérer ces milieux où l'on étouffe, et pour hâter la réalisation des vœux émis plus haut, la L. O. C. émet enfin ce dernier vœu que pénètre de plus en plus dans tous les foyers de tous les diocèses, l'Action catholique et particulièrement, dans les foyers ouvriers, la L. O. C. et la J. O. C.

On pourra peut-être discuter l'un ou l'autre de ces points. Le programme dans son ensemble est des mieux appropriés. Resterait à le préciser en quelques endroits et surtout à le compléter en l'étendant à toutes les classes de la société. Il deviendrait ainsi un plan général de restauration de la famille canadienne-française.

Une remarque du même genre paraît opportune pour les groupements dont j'ai parlé plus haut. Excellents pour la plupart, bien organisés, actifs, ils s'ignorent trop cependant les uns les autres. Il leur faudrait collaborer davantage entre eux, présenter un front commun, constituer la grande armée de la famille.

FRONT COMMUN

N'est-ce pas un peu le défaut dont souffrit la France de l'entre-deux-guerres et qui paralysa de généreux efforts? Nombreuses étaient ses associations familiales. Les unes d'un caractère général, les autres d'un caractère spécia-

lisé, elles poursuivaient toutes le même but, et souvent par les mêmes moyens. N'auraient-elles pas agi plus efficacement sur l'opinion et le Parlement si leurs forces dispersées avaient été conjuguées ¹ ?

Dans un article de *Relations* (janvier 1944) le P. Gonzalve Poulin, O. F. M., suggère la fondation d'un « conseil supérieur du bien-être des familles ». Un tel organisme — peu importe son nom — ne s'impose-t-il pas pour grouper nos associations familiales, coordonner les activités de tous ceux qui s'intéressent au bien-être de la famille, défendre et promouvoir ses intérêts auprès des autorités ?

La tâche lui reviendrait, en premier lieu, d'élaborer un programme familial approprié au Québec, une vraie charte de la famille canadienne-française.

Nous faisons des vœux pour la création prochaine d'un organisme de ce genre. Nous le croyons nécessaire à la sauvegarde et au progrès de la famille dans notre province.

En attendant, les groupements familiaux pourraient mettre à l'étude l'élaboration d'une charte. Leurs travaux faciliteraient grandement sa constitution définitive et son adoption.

Nous nous permettons aussi de recommander les Semaines de la famille. Leur utilité ne fait pas de doute. Elles concentrent l'attention sur l'institution familiale, en font mieux voir l'importance, indiquent nettement les dangers qui la menacent et les moyens de les combattre, bref, rallient autour d'elles l'opinion publique et consolident ses assises.

Pour la première fois, en janvier prochain, aura lieu une Semaine nationale de la famille. Jusqu'ici divers diocèses tenaient ces journées à l'époque qui leur convenait

1. Cette coordination des forces familiales fut souvent réclamée. Elle fit le sujet d'un petit livre de 125 pages: *Un plan, une organisation à réaliser*, par E. Lancelot, publié en 1934 aux Éditions « Mariage et Famille ».

le mieux, sans trop s'occuper des autres. Ils se privaient mutuellement d'initiatives intéressantes. Il a paru au Comité provincial d'Action catholique que tous profiteraient davantage d'une Semaine commune, organisée d'après un plan unique, et dont la substance principale, élaborée par l'organisme central, servirait à tous les diocèses, chacun d'ailleurs restant libre de préparer dans les cadres du programme ses manifestations particulières. Ce point de vue a reçu l'approbation de l'épiscopat.

Restreint d'abord à la seule province de Québec, le projet s'est étendu, sous le bienveillant patronage des autorités ecclésiastiques, aux principaux groupements français des autres provinces. Il mérite son nom de Semaine nationale.

On en publiera bientôt le programme. Les nombreux aspects sous lesquels la famille peut être envisagée ont obligé les organisateurs à en omettre plusieurs. Ils se sont arrêtés à ceux qui leur paraissaient s'imposer davantage à l'heure présente. Ils comptent bien reprendre plus tard les autres. Si cette Semaine réussit, elle devrait se répéter chaque année.

La date, assez difficile à choisir, nous a été suggérée par la fête de la sainte Famille, qui se célèbre le premier dimanche dans l'octave de l'Épiphanie. Nous ne pouvions placer notre initiative sous un meilleur patronage. Quelques diocèses, comme celui de Sherbrooke, ont déjà adopté cette date. Le mois de mai, auquel on avait d'abord songé à cause de la fête des mères, présentait pour plusieurs des obstacles insurmontables.

Quel meilleur temps, d'ailleurs, au sortir des fêtes, où les familles se sont réunies et ont goûté les joies du foyer, pour réfléchir au danger qui les menace et travailler à l'écarter. Un loyal essai de la part de tous nous dira si le choix était bon et doit être maintenu.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons signalé plusieurs ouvrages au cours de ce modeste travail. Leur mention nous exempte d'ajouter ici une bibliographie. Ceux qui désireraient connaître d'autres publications pourront consulter la liste assez fournie qui clôt le chapitre II de notre volume: *les Objectifs de l'Action catholique*, pp. 43 et 44. Ils y trouveront des livres de doctrine et de pratique, des ouvrages français et canadiens, des revues et des rapports de congrès.

■

Les droits de la famille

La famille, fondée sur le mariage, hiérarchiquement constituée sous l'autorité paternelle, a pour fin de *transmettre, d'entretenir, de développer, de perpétuer* la vie humaine. Elle dispose à cet effet de droits imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

1. La famille a le *droit de se multiplier*. C'est d'elle que la patrie tient ses citoyens, ses soldats, ses artisans, ses missionnaires, ses pionniers. Tout ce qui entrave la transmission de la vie — propagande immorale, désorganisation du travail, mauvaise répartition des profits ou des charges publiques — atteint la famille dans le plus essentiel de ses droits.

2. La famille a des *droits d'éducation*. Elle doit former le corps, l'intelligence, l'âme de l'enfant. Elle a donc le droit de mettre en œuvre tous les moyens légitimes qui concourent à cette triple fin, et spécialement d'entretenir avec l'école des relations suivies de collaboration et de contrôle.

3. La famille a le *droit d'être protégée* contre les fléaux divers qui la menacent de dissolution: licence des rues, des spectacles, d'une certaine presse; alcoolisme; tuberculose; régime du taudis; multiplication des divorces.

4. La famille a le *droit de posséder*. Elle a droit, non seulement à un foyer décent, mais à l'acquisition facile d'un bien ou domaine familial, à la culture d'un fragment du sol national.

5. La famille a le droit de se perpétuer. La transmission héréditaire du patrimoine doit lui être garantie, sans que le bien familial soit amputé par d'excessifs impôts de mutation ou pulvérisé par le partage forcé en nature.

6. La famille a le droit de vivre de son travail. Doit être proscrit tout régime de la production qui minerait les forces vives du père, de la mère, de l'enfant ou qui troublerait la vie familiale. Doit être assuré, par des organisations appropriées, sous l'égide de la profession et de la loi, le salaire suffisant pour faire vivre la famille.

7. La famille a droit à la justice distributive. Les impôts, les charges, les tarifs, les subventions, les allocations de vie chère, les pensions doivent être calculés, non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille.

8. La famille, vraie cellule sociale, a le droit d'élire des mandataires aux assemblées de la commune, du département, de la région, de la nation. Le père dispose, en sus de sa voix personnelle, d'un nombre de voix égal ou proportionnel à celui des enfants mineurs non émancipés qui sont sous sa puissance. La mère vote au nom du père mort, absent, interdit, déchu.

9. La famille étant la source de toute grandeur nationale, de toute prospérité économique, c'est le bien familial qui doit être à la fois *inspirateur* et *coordinateur des lois sociales*. Toute loi, tout décret, toute jurisprudence, tout régime administratif, jugé, après expérience, malfaisant ou périlleux pour la famille, doit être révisé. Il faut donc que la famille ait sa part d'influence propre dans les organismes, quels qu'ils soient, qui ont pour fonction de préparer la loi ou d'en assurer l'exécution.

En un mot, *Famille d'abord !* Et le reste, si la famille est forte, unie et prospère, viendra par surcroît.

Imprimi potest :

Antonio DRAGON, S. J.,
Provincial.

Nihil obstat :

Émile GERVAIS, S. J.,
Cens. dioc.

Imprimatur :

† J.-C. CHAUMONT,
Évêque d'Arena, Aux. de Montréal.

7 décembre 1944.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
..... Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
..... R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.*
..... Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
..... Dr J.-C. Bourgoin
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
..... Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
..... R. P. Adélaré Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
..... Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
..... R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
..... Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
..... Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
..... R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
..... Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
..... PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
..... S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
..... Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
..... E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchévique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
..... Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
..... S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
..... R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rôle communiste.*
..... R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
..... Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
..... R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
..... Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
..... E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.*
..... E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
..... E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
..... Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
..... Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
..... Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.*
..... Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
..... R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
..... Ligue de la Classocratie
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Th. Pinal, C. SS. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
..... S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libérale.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
..... R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
..... En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
..... Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
..... R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
..... P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
..... Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
..... R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
..... Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
..... Abbé L. Beuregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malversation du capitalisme actuel.*
..... Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
..... R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
..... P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
..... S. S. Léon XIII

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

292. *Jeunesse et politique* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieux.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* . . . François-Xavier Boudreau
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* . . . S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde.* . . . E. S. P.
308. *La Paix* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».* . . . S. S. Pie XII
311. *Tempérance* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* . . . F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme* . . . R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites* . . . Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France* . . . E. S. P.
326. *La Communauté des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale* . . . Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* . . . S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques* . . . E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pte XII* . . . R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit
333. *La Restauration de la famille française.* . . . E.
334. *La Société contemporaine.* . . . Abbé A.
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)* . . . S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*
Léo Pelland
337. *La Franc-Maçonnerie* . . . S. S. Léon
338. *Charte du Travail* . . . E.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Ritôtres).* . . . Abbé Charles-Edouard Bour
340. *La Sainte Trinité le Pape Pte XII. (Lettre pastorale collective et mandement).* . . . Nos Evê
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — I)* . . . S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre* . . . E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*
S. Exc. Mgr Courch
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — I)* . . . S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* . . . Georges Pell
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* . . . E. S. P.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* . . . Maximilien C
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* . . . S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres* . . . Mgr Desran
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* . . . J. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.*
R. F. Léopold, C. S. C., M.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* . . . S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Sal
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Mar
358. *L'Epargne* . . . J.-M. Leduc, N. P., A. R.
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* . . . S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur*
R. P. Archambault
362. *Les Allocutions familiales au Canada*
Mlle D. H. S.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* . . . S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe ?* Théodore A
365. *L'Eglise et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse* . . . E.
367. *Catéchisme du Côtisme*
R. P. Bonaventure Péloquin, O. I.
368. *Ecoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry
369. *L'Aide à la Colonisation.* . . En collabor
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international*
Antonio Per
371. *Pour restaurer la famille* . . . R. P. Archambault

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.